

629 rue d'Egrefin BP 584
77016 MELUN CEDEX
Tel : 01 60 56 99 40
Fax : 01 60 56 99 49

Melun, le 13 janvier 2009

Madame la directrice de la DOTC 77
27 rue Ampère
77334 Meaux cedex

Ref : LR 1A 004 403 5231 8

Madame la directrice de la DOTC 77,

De nombreux collègues nous interpellent sur la mise en place ou la présentation d'un planning d'une organisation du travail intégrant des semaines faibles et des semaines fortes dans des entités passées en organisation dite Facteur d'Avenir. Le principe, ainsi que nous l'ont confirmé certains responsables, serait de mettre en place la tournée sécable sur l'ensemble de la semaine dite faible, sans paiement d'heures supplémentaires et lors des périodes fortes, laisser chaque tournée en configuration normale, c'est-à-dire sans prendre la partie sécable telle qu'elle était prévue.

Or aucun des établissements placés sous votre autorité n'est, à ce jour, couvert par un accord instaurant la modulation du temps de travail par la mise en place de semaines faibles et semaines fortes. L'ensemble des organisations des services de la distribution sont mises en place au titre de l'accord cadre du 17 février 1999 et couvertes par des accords locaux instaurant des régimes de travail en cycle, c'est-à-dire une période de x semaines avec un nombre de jour de repos prédéfinis, identifiés et revenant à l'identique d'une période à l'autre.

Lors des semaines que vous considérez comme faibles et pour lesquelles vous organisez la tournée sécable sur l'ensemble du bureau et de la semaine, il paraît évident que vous accordez donc des repos de cycle à un certain nombre d'agents en dehors de ce qui était prévu au règlement intérieur. Difficile de penser le contraire puisque lors de chaque restructuration les représentants de la Poste nous assure, la main sur le coeur que les absences programmées seront couvertes par les volants de remplacement et les absences inopinées soit par des EAR, soit par des CDD soit, en dernier recours, par des heures supplémentaires au volontariat, notamment avec la partie sécable rémunérée en plus. Quant aux semaines fortes, la suppression de la tournée sécable obligera l'ensemble des facteurs à être présent sur leur position de travail, donc à supprimer de fait un certain nombre de repos de cycles, pourtant légalement et réglementairement prévus au règlement intérieur couvert par un accord local. Sauf à imaginer que vous utilisiez les volants de remplacement pour remplacer les collègues en repos prévu, ce qui signifierait tout simplement qu'il serait impossible d'accorder des congés durant cette période aux autres collègues.

Loin de nous l'idée de valider peu ou prou les organisations de type Facteur d'Avenir que vous avez mises en place. Nous l'avions dit et les faits le confirment c'est une catastrophe, tant pour la distribution du courrier que pour les conditions de travail des collègues. Mais nous ne pouvons accepter qu'à une organisation catastrophique, vous rajoutiez des mesures aggravant encore les conditions de travail des facteurs et factrices, et ce au mépris des règles en vigueur. Le personnel n'en peut plus de toujours subir les conséquences de votre politique qui ne vise qu'à supprimer de l'emploi et à toujours donner plus de charge à ceux qui restent. Pour preuve, alors que la Poste ne cessent d'annoncer que le trafic a baissé de 3% environ, la moyenne des suppressions d'emplois à la distribution dans le cadre de Facteur d'Avenir est d'environ 10%. !!!! SUD PTT 77 n'a signé aucun des accords facteur d'avenir et soyez sûre que nous ne le regrettons pas.

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures pour que les organisations en semaine faibles et fortes soient annulés et de rémunérer en heures supplémentaires les collègues qui ont déjà subis cette organisation, comme à Bray sur Seine

Pour SUD PTT 77
Patrick Brunon

Secrétaire départemental adjoint